



AVIS DE CONSTAT D'ABANDON DE CONCESSIONS

Le Maire de la commune de Saint-Jean-de-Védas informe les héritiers, descendants ou successeurs de la constatation de l'état d'abandon des concessions trentenaire / cinquantaire / perpétuelle situées dans le cimetière de l'Ortet et listées dans le tableau annexe.

Informe que, conformément aux articles L. 2223-17, L. 2223-18 et R. 2223-12 à R. 2223-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux reprises de concessions en état d'abandon, il sera procédé :

Dans le cimetière de l'Ortet Vieux, le vendredi 10 mars 2023, à 09 heures, à la constatation de l'état d'abandon dans lequel se trouvent les concessions inscrites dans le tableau annexe visé.

En conséquence, Le Maire invite le(s) héritier(s), descendant(s), successeur(s) du concessionnaire ou la personne chargée de l'entretien de cette concession dont les nom, prénoms et adresse de leur (sa) résidence n'ont pas pu être déterminés, à assister au constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

Fait à Saint-Jean-de-Védas, le 6 février 2023

François RIO

Maire de Saint-Jean-de-Védas

